



## MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, et le dix-neuf septembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

**Présents** : MARTIN M – COLLADO JP – MALNOURY B – LEVE C – CHAPUIS D - BARKATOFF JC

**Excusée**: MAURICE MC

**Absents** : LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L

**Secrétaire de séance** : MARTIN Michel

#### **SICEC - ADHESION DE GEVROLLES**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande d'adhésion de la commune de GEVROLLES au Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais. Le Conseil Municipal de la commune a déjà délibéré en ce sens. Compte tenu des caractéristiques de l'Aube, le coefficient I sera affecté aux linéaires de cours d'eau concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel. Les communes du SICEC ayant trois mois maximum pour se prononcer, il est proposé d'accepter cette adhésion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de cette commune, les membres du conseil, après discussion, acceptent l'extension du périmètre du SICEC à la commune de GEVROLLES.

#### **PLAQUE MAIRIE/APC**

Après avoir pris connaissance des différents devis, le conseil municipal décide de retenir le devis de Didier CAILLOUX d'un montant de 544.18€ TTC pour fabrication de la plaque mairie/agence postale.

#### **LOGEMENT « ROUTE DE MAGNY »**

Le conseil municipal mandate le Maire pour faire de la publicité afin de louer le logement situé « l route de Magny » pour un loyer mensuel de 310€ et des charges mensuelles de 15€. Il sera disponible au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

#### **DNF**

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour les parcelles prévues à l'état d'assiette 2014 :

- De vendre en bloc les futaies et taillis des parcelles 7 – 8 – 9 -10 aux ventes de printemps 2014
- De reporter le martelage de la parcelle 14i
- 

#### **BARRIERE LOGEMENT 24 ROUTE DE DIJON**

Le conseil municipal accepte le devis de CHAPUIS FRERES d'un montant de 537€ TTC pour la pose d'une barrière au logement situé 24 route de Dijon. (soit 50% avec la SCI du Ruisseau).

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1997 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16<sup>ème</sup> anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire sur la liste électorale munis d'une pièce d'identité et l'ancienne carte électorale.
- ✓ Les compteurs d'eau seront relevés par les élus durant la semaine du 21 au 26 octobre 2013 ; en cas de départ avant cette date ou d'indisponibilité merci de prendre RDV au secrétariat de mairie.

Le Maire,  
Gilles SEYTRE